



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
16 NOVEMBRE 2021**

Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 16 novembre 2021 à 19 h 00 (rencontre en vidéoconférence).

**PRÉSENCES :**

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. Raynald Pelletier	Vice-président
M. André Proulx	Administrateur
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
M. Mathieu Legrand	Administrateur
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

**ABSENCE :** Aucune

**INVITÉS :** Aucun

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

- Renée Poulin Secrétaire de soutien.
- Mme Alicia Despins Conseillère municipale – Vanier et Duberger
- 

SIX (6) membres du public assistent également à la rencontre.

**IL Y A QUORUM**

**ORDRE DU JOUR DE  
LA 9<sup>E</sup> SSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER  
16 novembre 2021, 19 h 00  
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

**Participer à la réunion Zoom  
<https://villequebec.us/j/83280691100>**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi, 19 octobre 2021	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
5.	Dépôt des résultats du Sondage des résident-e-s du quartier de Vanier	19 h 15
6.	Information de la conseillère municipale	19 h 25
7.	Période de question des citoyens	19 h 30
8.	Mise à jour du plan d'action	19 h 40
9.	Sécurité routière : Programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec	19 h 55
10.	Correspondance et trésorerie	20 h 15
	a) Correspondance	
	b) Bilan mensuel	
	c) Services de secrétariat	
11.	Divers	20 h 25
12.	Levée de l'assemblée	20 h 30

Nicole Laveau, Présidente

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et y ajoute les sujets suivants :

Point no 10 – Correspondance et trésorerie  
d) Compensation financière

Point no 11 – Divers

- Demande de Mme Chantale Daoust
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉ**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 OCTOBRE 2021

Lorsque le rapport sur la demande d'opinion concernant le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 23102Cc et 23103Cc, R.C.A.2.V.Q. 300 (Projet omnibus dans le secteur) sera rendu public, Mme Alexandra Mauger sera en mesure de l'annexer au procès-verbal du 19 octobre 2021.

### 21-CA-038

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉ**

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Concernant les Terres des Sœurs de la Charité, Mme Laveau mentionne qu'elle a fait la demande d'appui immédiatement après l'assemblée du 19 octobre 2021.

## 5. DÉPÔT DES RÉSULTATS DU SONDAGE DES RÉSIDENT-E-S DU QUARTIER DE VANIER.

Mme Laveau mentionne que les résultats du sondage seront affichés sur le site du Conseil de quartier de Vanier. Il s'agit de la première partie, qui concerne les données brutes. Elle a également produit des notes explicatives et des faits saillants.

Les résultats du sondage mené en octobre sont disponibles à l'adresse suivante :  
[https://www.ville.quebec.gc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils\\_quartier/vanier/activites-conferences-realizations.aspx](https://www.ville.quebec.gc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vanier/activites-conferences-realizations.aspx)

**21-CA-039**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le dépôt des résultats du sondage réalisé en octobre 2021 tel que présentés.

**ADOPTÉ**

**6. INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Les administrateurs du Conseil de quartier de Vanier désirent féliciter Mme Alicia Despins qui a été réélue lors des élections municipales du 7 novembre 2021.

Concernant les pistes cyclables, Mme Despins mentionne qu'il faut un lien cyclable entre les deux quartiers de Vanier et de Lairet. Ce sujet constituera l'une de ses priorités.

**7. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS**

Les sujets suivants ont été discutés avec Mme Despins :

**Projet « Le Pivot »**

M. Mathieu Legrand mentionne qu'une citoyenne, qui habite près du projet « Le Pivot », s'inquiète de constater la coupe d'arbres et que l'édifice a une vue en arrière de sa résidence. Le projet présenté à l'époque aux résidents à proximité ne correspond pas à la réalité. Elle soulève ses inquiétudes sur la façon dont le projet a été mené et ce à quoi il ressemble maintenant. M. Legrand souligne qu'il vaudrait la peine de regarder ce qui se passe. Ce sont des inquiétudes partagées par plusieurs personnes.

Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier n'avait pas été invité à l'assemblée d'information qui a eu lieu au Centre d'arts La Chapelle il y a quelques années. On présentait un projet de trois édifices et maintenant, on en compte quatre. Le Conseil de quartier n'a pas été invité probablement parce qu'il n'y avait pas de changement au zonage. Le promoteur devait alors respecter la grille de spécification du zonage. Cela fera partie des questions ultérieures à venir.

A la demande de Mme Despins, Mme Alexandra Mauger précise que lorsqu'il s'agit d'une dérogation mineure, c'est une consultation écrite organisée par l'assistant-greffier compte tenu de la COVID-19. Avant la pandémie, les gens étaient invités à se présenter, poser des questions et émettre leurs commentaires. Cela se passe directement au Conseil d'arrondissement. En temps normal, s'il y avait eu lieu de tenir une consultation publique, celle-ci aurait été tenue en vertu de la loi sur l'urbanisme.

Mme Laveau mentionne que la rencontre a été organisée par le promoteur. Mme Mauger mentionne qu'à l'époque, il n'y avait pas de motif pour tenir une consultation publique. Elle prendra note de demander à M. Mario Desmeules pour savoir ce qui s'est passé en lien avec le projet « Le Pivot ».

Mme Drouin appuie les commentaires de Mme Laveau. Elle a assisté à la rencontre sur ce projet et sa réalisation ne se ressemble pas. S'il y avait eu une modification au zonage, celle-ci aurait été connue. Il se pourrait même qu'on parle de cinq édifices.

M. André Garon apporte une précision concernant la rencontre d'information tenue au Centre d'arts La Chapelle. La rencontre a été organisée par la Ville présentée par M. Jonathan Julien, qui était président du conseil d'arrondissement, et accompagné par Messieurs Étienne Pelletier, conseiller en urbanisme, Christian Bilodeau, technicien en bâtiments, et François Légaré, directeur de la division de la foresterie urbaine et horticulture. C'était une réunion qui avait été essentiellement convoquée et présentée par la Ville. Le projet prévoyait trois bâtiments de 300 unités de logement environ et s'est passé de trois à quatre édifices pour ajouter 100 unités minimum.

Le site du Pivot a fait l'objet de beaucoup de dérogations mineures. Le terrain est encore zoné quatre étages. Dans le projet Laurentien-Hamel, les promoteurs sont fortement à l'œuvre. Ils ont tenté de faire dézoner le projet au bout de la rue Marie-Brière et ont essuyé un refus. Ce sont des zones visées par de possibles modifications au règlement de zonage.

Mme Despins désire revenir sur le sujet concernant les arbres. En réponse à la question de M. Legrand, elle mentionne que les arbres qui ont été coupés, soit 36 sur 38 arbres, sont des frênes qui auraient été coupés de toute façon. La plantation se fera au printemps prochain. La citoyenne qui a fait part de ses inquiétudes sera rencontrée à ce sujet.

Mme Despins ajoute qu'il y a eu des inspecteurs qui se sont rendus plusieurs fois sur le terrain pour s'assurer que ce sont les bons arbres qui ont été coupés. Ce ne sont pas tous les arbres et ceux qui devaient rester le sont. Les arbres qui sont morts doivent être replantés.

Pour les dérogations mineures et le changement de zonage, Mme Despins croit que ce furent quelques dérogations mineures sur le nombre de bâtiments. Elle ne sait pas si un lot a été vendu. Elle suggère au Conseil de quartier d'avoir la présentation qui a été faite en séance d'information.

Mme Laveau demande s'il serait possible d'avoir cette présentation lors de la prochaine assemblée du Conseil de quartier. Mme Mauger vérifiera si les personnes concernées seront disponibles.

En résumé, la demande vise à refaire brièvement la présentation qui a été effectuée en séance d'information en 2018. Elle vise aussi à présenter les éléments qui restent à accomplir par le promoteur, avec les différences entre le projet qui avait été présenté initialement. Il semble qu'il y avait eu une dérogation mineure supplémentaire et il reste à régler la plantation d'arbres. M. André Garon mentionne que la présentation a eu lieu le 14 juin 2018.

Une personne présente mentionne qu'elle habite « Le Pivot ». Il y a eu quatre phases de six étages et des dizaines d'arbres ont été coupés.

Mme Laveau mentionne que ce projet mérite des éclaircissements.

M. Mathieu Legrand mentionne qu'il n'y a pas juste des frênes qui ont été coupés, et ils n'étaient pas tous malades.

Mme Despins réitère qu'il sera approprié d'avoir cette présentation. De mémoire, 36 arbres sur 38 étaient des frênes, qui n'avaient pas l'air malades, mais dans cinq ans, il n'y aura plus de frênes à Québec. Elle explique que lorsque la maladie attaque les frênes, ils s'effritent de l'intérieur et deviennent alors dangereux. Malheureusement, il y a une coupe qui se fait systématiquement. Même pour les frênes qui sont traités, il faudra les couper. On ne peut qu'espacer la disparition des frênes sur le territoire de la Ville de Québec.

### **Projet du Pôle urbain Laurentien-Hamel**

Concernant le projet du Pôle urbain Hamel-Laurentien, M. André Garon mentionne qu'à plusieurs endroits, lorsqu'on parle d'un édifice de gabarit de telle hauteur, par exemple de 6 étages, en disant « sans exclure la possibilité d'une hauteur accrue ».

Dans l'échange que M. Garon a eu avec Mme Marie Lagier, on mentionnait qu'il y avait des édifices qui pouvaient atteindre facilement jusqu'à 12 étages sur le boulevard Hamel. Quand elle a demandé d'où provenait l'information, celle-ci se retrouve dans le document de la Ville. Quand on se rapproche de l'autoroute Laurentienne, cela peut aller jusqu'à 14 étages. Il serait intéressant de savoir rapidement quelle serait l'intention de la Ville en termes de zonage?

M. Garon poursuit en précisant que dans le coin de Marie-Brière, on parle du secteur Bourdage. De quoi s'agit-il? Est-ce que cela se situe entre la rivière Saint-Charles jusqu'au boulevard Hamel, Monseigneur Plessis et Soumande? Il y a plusieurs précisions qu'il serait intéressant d'obtenir, et d'avoir les intentions plus précises de la part de la Ville, car on sait où cela commence, mais on ne sait pas où cela finit. Le projet « Le Pivot » en est un bon exemple.

Concernant la participation de la Ville dans ce dossier, Mme Alexandra Mauger mentionne qu'il s'agit d'un travail sur la vision qui a été déposée en juin dernier. En ce moment, il y a un travail qui a été fait ainsi qu'une vision. Mais il y a six règlements d'urbanisme qui doivent être modifiés. On va passer par un plan particulier d'urbanisme (PPU) et toutes ces modifications seront soumises en consultation publique traditionnelle d'ici mars-avril 2022.

M. André Garon demande ce qu'on entend par « consultation publique traditionnelle »?

Pour l'instant, à cause de la pandémie, Mme Alexandra Mauger précise que les consultations publiques sont scindées en deux : la consultation écrite et la demande d'opinion au Conseil de quartier. Nous reviendrons à de grandes assemblées publiques où les citoyens pourront faire part de leurs commentaires en présentiel.

M. Garon se demande s'il ne sera pas question de consulter les citoyens sous forme d'un vote, comme cela se faisait antérieurement il y a quelques années, un genre de référendum?

Si on parle d'un processus référendaire, Mme Mauger mentionne qu'un tel processus obéit à des règles différentes. Il y a d'abord une consultation et à la fin, il y a une période durant laquelle les citoyens peuvent faire la demande d'un processus référendaire, et à ce

moment, il y a effectivement un vote. Mais ce processus obéit à des règles particulières dont elle ne connaît pas tous les détails. Ce sont les citoyens des zones contigües qui peuvent participer au processus.

Concernant les zones contigües, Mme Laveau mentionne que Mme Marie Lagier laissait entendre que ces zones seront plus étendues, selon le nouveau règlement sur la participation citoyenne.

Mme Mauger explique que ce sont les urbanistes qui précisent qu'elles sont les zones contigües en fonction des règlements. La consultation devrait avoir lieu dans les mois de mars et avril 2022.

Une question en rapport avec les arbres et le zonage a été adressée à Mme Laveau qui mentionne qu'autour des rues Marie-Brière et Jeanne Burel, il y a un petit terrain vacant, entre un immeuble et des maisons en rangées, et elle demande quel sera l'usage de ce terrain. Y a-t-il quelque chose qui est prévu?

Elle a été approchée parce que les gens s'inquiètent pour les arbres. Mme Laveau souhaite savoir ce qui peut être dit publiquement, car il y a un intérêt pour ce terrain. Elle mentionne qu'il s'agit d'un terrain privé. Il y a une affiche qui annonce la construction d'un immeuble. Est-ce certain qu'il y aura une construction? Est-ce que les arbres sur ce terrain seront protégés? Une première démarche par une citoyenne répond par l'affirmative, et d'autres sources disent non. Peut-on avoir de l'information sur ce qui se passe sur ce terrain?

Mme Alicia Despins explique qu'il y a un zonage en vigueur et si un promoteur dépose, pour son propre terrain, une demande de permis à la Ville qui est entièrement conforme, les élus ne sont pas informés et l'édifice peut être construit. Il y a des règles à la Ville concernant les coupes d'arbres. S'il y a un arbre en plein centre qui nuit au développement de ce projet, le propriétaire peut obtenir des permissions auprès de l'Arrondissement. Nous n'avons pas le pouvoir d'empêcher cela.

À la suite de la demande de Mme Laveau, en tant qu'élue, Mme Despins précise qu'elle n'a pas accès à cette information. Elle ne peut savoir qui a déposé une demande de permis et quelle demande a été acceptée. Cette information est confidentielle et exclut les élus. Elle entend parfois des rumeurs d'information et parfois, c'est le Conseil de quartier qui l'informe concernant des demandes de permis en cours.

Mme Laveau déplore le fait que le simple citoyen ne peut avoir accès à l'information, car si les élus et la Ville ne peuvent en fournir, comment peut-on faire pour le savoir?

Mme Despins mentionne qu'on accuse parfois les élus de cacher de l'information. C'est une question légale et ces lois sont dans toutes les municipalités. Elle comprend la frustration mais elle ne peut aller plus loin dans sa réponse.

Concernant « Le Pivot », Mme Daoust précise que tout le fond de terrain et tout le long de la clôture, des dizaines d'arbres ont été abattus. Est-ce que ces arbres seront remplacés? Il ne s'agit pas d'arbres qui sont dans le milieu du chemin, mais qui longeaient les clôtures du fond et de côté.

Mme Despins mentionne que sur les 36 arbres, ce sont effectivement les arbres près des clôtures entre les deux terrains et ceux-ci seront replantés. Il existe une entente avec le

promoteur pour que la plantation se fasse le plus vite possible avec des arbres qui ont un grand déploiement. Il existe des règlements très stricts. Si les arbres meurent, il faut qu'ils soient enlevés et replantés.

Mme Despins rassure Mme Daoust à ce sujet. Si la présentation du plan est souhaitée par le Conseil de quartier, on peut mentionner quels arbres ont été coupés et lesquels seront replantés. Avec la Commission d'urbanisme, on peut même dire quelle essence sera replantée. Dès que le sol est dégelé, elle s'attend à des actions très rapides.

Mme Laveau mentionne qu'il serait approprié de faire toutes ces présentations en même temps. Mme Mauger en prend note.

## **8. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION**

Mme Laveau effectue la mise à jour du plan d'action et le fera parvenir aux administrateurs avec les informations qui ont été ajoutées.

M. Jean-Noël Ouisse fait part de deux sujets. Le premier touche la carte de la Ville pour l'accessibilité des cartes et des pistes cyclables. Il y a des incohérences; quelque chose qui ne fonctionne pas entre les cartes de la Ville, Google Map et autres.

Le deuxième sujet porte sur la mise en place des actions et un document sera déposé très prochainement sur la bonification du réseau cyclable dans le quartier. On a commencé à développer quelque chose avec l'appui du CQ Lairet.

## **9. SÉCURITÉ ROUTIÈRE : PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOBILISATION DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Mme Laveau mentionne qu'il faut trouver un titre pour le projet discuté le mois précédent. Pour cette année, ce serait d'attacher plus d'importance aux personnes vulnérables, à mobilité réduite, aux aînés et aux enfants. On veut les prioriser. Et il y a des idées pour l'an prochain.

Elle précise que le projet consistera à produire des capsules vidéo de courte durée pour expliquer les bonnes pratiques tout en se familiarisant davantage avec le Code de la sécurité routière du Québec qui a été fortement modifié récemment. Par exemple : Où est-il recommandé de traverser la rue, une artère principale sans danger? Comment le faire pour ne pas se mettre en danger d'accident? Des intersections plus accidentogènes ont été identifiées.

Dans le « calendrier de réalisation », Mme Laveau a dressé sommairement un plan et le « focus » est mis pour septembre 2022 pour la diffusion de capsules vidéo sur des sites Facebook que fréquentent des résidents de Vanier. On pourra aussi utiliser de l'espace publicitaire sur Facebook ou sur le journal de quartier au meilleur coût possible. Il est possible de visiter des résidences de personnes âgées pour partager les capsules vidéo sous forme d'atelier et auprès des écoles pour que les capsules soient diffusées dans les classes.

Mme Laveau explique que la Ville demandera de faire un post-mortem et un rapport de reddition des comptes. À la suite de la préparation d'une prévision budgétaire, le poste budgétaire le plus important est le service d'un professionnel pour faire la production et le

montage vidéo. Il s'agit d'une personne d'expérience et qui réside à Vanier. Des membres du Conseil de quartier pourront participer activement à l'élaboration du projet avec le professionnel à titre gracieux. Une subvention de 3,000.00 \$ est demandée.

M. Raynald Pelletier demande si les frais de déplacement seront remboursés? Mme Laveau répond qu'il n'y en aura pas beaucoup, car les déplacements auront lieu dans le quartier. Il s'agit d'un travailleur autonome et la facturation sera générale, sans trop de détails.

Mme Laveau mentionne qu'elle aimerait avoir des suggestions sur le « titre du projet » et déterminer la « description ».

Une discussion a lieu entre les administrateurs sur les détails du projet, suivi par l'adoption de la résolution suivante :

**21-CA-040**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la demande au programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec dont le titre est : COMMENT SE DÉPLACER À PIED ET D'UNE MANIÈRE SÉCURITAIRE DANS LE QUARTIER DE VANIER

**ADOPTÉ**

M. Raynald Pelletier a quitté la rencontre à 20 h 25.

**10. ATELIERS CONCERNANT LES FUTURS TRAVAUX SUR LA RUE CHAMPAGNAT**

Mme Alexandra Mauger affiche à l'écran un document PowerPoint sur le sujet. Cette présentation est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne>

Bien que le Conseil de quartier n'ait pas fait le point sur ce sujet, Mme Laveau mentionne qu'elle est très intéressée. Elle sera présente pour les deux séances. M. Mathieu Legrand va représenter la Ruche Vanier. M. Mahamadou Sissoko sera probablement présent à l'activité du samedi. Il serait important d'avoir beaucoup de participation pour l'activité grand public de samedi. Elle espère que l'information se rendra aux personnes concernées.

M. Jean-Noël Ouisse rappelle qu'il y a une activité sur invitation le vendredi matin, de 10 heures à 11 heures 30. Le samedi p.m., c'est l'activité grand public sur la rue Champagnat.

## 11. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

### a) Correspondance

Mme Laveau a reçu un courriel du bureau du député de Québec Solidaire, Sol Zanetti, mentionnant un projet de loi 396 concernant une meilleure qualité de l'air dans la région.

Mme Laveau fait la lecture du courriel :

« Ce projet de loi vise à dépolitiser l'enjeu de la qualité de l'air pour le remettre entre les mains des experts et des citoyens. »

Dans un premier temps, M. Jean-Noël Ouisse suggère de faire suivre le courriel.

Mme Mauger rappelle que la prochaine assemblée du Conseil de quartier de Vanier est prévue le 21 décembre 2021. Est-ce que les administrateurs souhaiteraient changer cette date? Après discussion, il a été accepté que l'assemblée se tiendra le 14 décembre 2021.

### b) Bilan mensuel

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le bilan mensuel est de 585.51 \$ en date du 16 novembre 2021. Il a transmis la demande de subvention dans les délais requis.

### c) Services de secrétariat

#### **21-CA-041**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 85.00 \$ pour les services de secrétariat de la part de Renée Poulin pour l'assemblée du 16 novembre 2021.

**ADOPTÉ**

### d) Compensation financière

Mme Laveau réfère à la page 5 du procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 2021 qui a été adopté. Étant donné que la majorité des administrateurs ont effectué leur propre impression depuis 18 mois, une compensation d'environ 25.00 \$ pour couvrir ces frais pendant cette période est demandée par quelques administrateurs.

M. Raynald Pelletier a dû déboursier des frais additionnels imprévus pour son forfait Internet. Malheureusement, seuls les frais d'impression peuvent être remboursés.

Mme Alexandra Mauger mentionne que ces frais semblent justifiés à cause de la pandémie de la Covid-19. En temps normal, il aurait été préférable de passer par le bureau de l'Arrondissement des Rivières.

Une discussion se tient concernant le montant et les administrateurs qui désirent en bénéficier. La résolution suivante a été adoptée :

## **21-CA-042**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder une compensation de 30.00 \$ à Mme Nicole Laveau et M. Raynald Pelletier.

**ADOPTÉ**

## **12. DIVERS**

### **a) Demande de Mme Chantale Daoust**

Mme Daoust effectue le partage de sa présentation. Elle désire déposer une proposition pour obtenir un circuit d'autobus commun et collectif Rive-Nord/Rive-Sud entre Québec et Lévis. Présentement, un autobus qui quitte Fleur-de-Lys pour se rendre sur la Rive-Sud met une heure trente. Il y a des autobus de la Rive-Sud qui prennent les gens de Québec; il y a trois circuits qui le font. Le circuit EOQ qui vient à Québec et qui ne reprend pas les gens de Québec pour les amener à Lévis. C'est seulement pour les gens de Lévis. Le RTC ne va pas sur la Rive-Sud. Ceci illustre la situation actuelle.

Le maire de Lévis avait le désir de fusionner les deux réseaux de transport. Il faut travailler sur un trajet collectif et commun en vue de répondre à la mobilité durable et travailler sur la pénurie de main-d'œuvre.

L'objectif est d'utiliser les structures qui sont déjà en place. Par le biais d'un photomontage, elle a fusionné les deux réseaux de transports. Selon le projet du RTC, il y a 4 pôles : D'Estimauville (Beauport), Saint-Roch, Université Laval et Sainte-Foy. Il y a déjà des arrêts à ces endroits. On y ajoute deux arrêts à Québec : un premier arrêt à Expo-Cité et un deuxième à Fleur-de-Lys.

On comprend qu'un réseau de transport express est fait pour emprunter des voies qui sont soit les autoroutes et le réseau routier qui est peu utilisé. La proposition vise la vision du RTC, avec les pôles d'échange auxquels Expo-Cité et Fleur-de-Lys ont été ajoutés, fait passer l'autobus sur le boulevard Wilfrid-Hamel, qui remonte sur l'autoroute Robert-Bourrassa, et se rend directement à l'Université Laval. L'autobus se rend au pôle de Sainte-Foy et passe sur le pont (à déterminer lequel).

Il y a beaucoup de demandes liées à l'éducation, comme l'UQAR et où sont situés les moteurs économiques, comme les entreprises Pomerleau, etc., situés sur la rue Des Oliviers à Lévis. Il faut améliorer ce réseau qui est extrêmement pauvre actuellement. Plutôt que de fusionner deux réseaux, il faudrait penser à créer un trajet commun.

Mme Laveau demande si l'utilisation des traversiers a été envisagée. Mme Daoust mentionne qu'il n'y a pas d'autobus de la ville qui emprunte les traversiers.

Mme Gemma Drouin demande si le projet est présenté à titre personnel.

Mme Daoust répond que le Conseil de quartier de Vanier est le premier Conseil à qui elle présente le projet. Et c'est en son nom personnel. Partir de Fleur-de-Lys pour se rendre sur la Rive-Sud prend 1 heure 30 en bus et 22 minutes de marche. Le projet du 3<sup>e</sup> lien est très loin dans le temps.

M. Mathieu Legrand mentionne qu'il s'agit d'un beau projet, qui est dans la vision des deux maires actuels. Cela n'a aucun sens de mettre une heure trente pour se rendre à Lévis. Le réseau actuel pourrait être amélioré.

Mme Laveau demande combien de temps met une personne qui part de Lévis pour se rendre à Québec en utilisant l'autobus de la Société de transport de Lévis (STL)? Et dans le sens inverse, de Desjardins à Saint-Roch?

Mme Daoust mentionne que sur l'application Transit – par exemple, de Fleur-de-Lys aux entreprises Pomerleau - on doit compter une heure 30. C'est le même temps avec le traversier. En voiture, on met 35 minutes, s'il n'y a pas trop de congestion. Pour le chemin inverse, on doit compter une heure 15, même si on utilise le traversier.

Mme Laveau suggère à Mme Daoust de visiter d'autres Conseils de quartier situés sur le trajet. Il faut monter un dossier étoffé avec des chiffres à l'appui. Il ne faut pas attendre le projet du 3<sup>e</sup> lien. Il faut que quelque chose se fasse dans un horizon moyen terme de 2 à 3 ans pour faire bouger le RTC.

Une discussion s'en suit à ce sujet.

Mme Laveau suggère à Mme Daoust de contacter l'organisme Accès Transport Viable, lequel est connecté politiquement. Ce serait de les contacter et consulter les dossiers sur lesquels l'organisation travaille. Cette organisation pourrait aider à cheminer avec des explications à l'appui, et revenir auprès du Conseil de quartier de Vanier pour une demande d'appui plus ferme. Il manque présentement trop d'information.

Mme Daoust demande s'il est possible de déposer son document. Mme Laveau accepte et l'enverra à tous les administrateurs du Conseil de quartier.

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'il s'agit d'une proposition générale, mais elle pense que comme citoyenne, elle n'a pas à chercher trop d'information. C'est le travail des professionnels. C'est une belle initiative citoyenne. C'est une bonne démarche pour obtenir l'appui des Conseils de quartier. C'est au niveau politique de prendre le relai.

Lorsque le nouveau président ou la nouvelle présidente du RTC sera nommée, Mme Alicia Despins mentionne que ce serait intéressant d'inclure ce projet quand il y aura une présentation du RTC. Elle pense que Accès Transports Viables est une bonne ressource pour un projet aussi complexe. C'est un projet d'ensemble qui répond à un besoin actuel.

M. Mathieu Legrand mentionne que le transport en commun sera une priorité pour les années à venir. C'est un sujet facilement défendable et il faut faire en sorte qu'il comporte un potentiel important.

## **b) Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)**

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la CMQ effectue différentes consultations sur divers sujets. Le Conseil de quartier pourrait être amené à donner son avis sur les différents sujets apportés.

M. Ouisse effectue le partage de la présentation auprès des administrateurs. Il précise que chaque consultation a son propre échéancier. Il peut y répondre en tant que Conseil de quartier ou à titre personnel. Les consultations visent les sujets suivants :

- Planifier et développer notre région.
- Tendre vers une mobilité cohérente.
- Assurer une occupation plus durable de notre territoire.
- Offrir des milieux de vie inclusifs et attractifs.
- Bénéficier de la présence de nos milieux naturels.
- Devenir plus résilient face aux aléas.
- Il y a des discussions, des idées et des pistes de réflexion.

Les administrateurs du Conseil de quartier sont d'accord que si Monsieur Ouisse désire préparer quelque chose, les administrateurs pourront l'appuyer à titre personnel.

**c) Destruction des copies papier du sondage**

Mme Laveau demande une résolution pour procéder à la destruction des copies papier du sondage.

**21-CA-043**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la destruction des copies papier du sondage qui ont été complétées.

**ADOPTÉ**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est levée à 21 h 34

---

Mme Nicole Laveau  
Présidente

---

Mme Gemma Drouin  
Secrétaire